

Réformer la Constitution.

J'approuve sans réserve les propos de Rosanvallon.

Pour ma part, je considère que le viol par Charles de Gaulle de sa propre Constitution en 1962 aurait dû être l'occasion d'une refonte de cette dernière sur des bases différentes, actualisées. Malgré la révolte des présidents de L'Assemblée Nationale, et du Sénat ainsi que du Conseil Constitutionnel, la forfaiture fut validée par le peuple souverain ; rétropédalage difficile.

De mon modeste point de vue, il me semble que les réformes nécessaires suivantes sont, par ordre d'importance, les suivantes :

- Remplacer le Sénat par un Conseil économique et social new-look pour injecter des visions nationales des problèmes du moment.
- Élire le Président de la République pour 7 ans, non renouvelable par le nouveau Parlement.
- Modérer les prérogatives de celui-ci à une fonction essentiellement représentative, en lui conservant son pouvoir essentiel de dissolution de l'Assemblée Nationale.
- Admettre que l'Assemblée Nationale est à l'image des partis politiques nationaux. Donc élire directement, à la proportionnelle ces derniers, libre à eux de désigner leurs représentants. Ce système permettrait de réduire considérablement le nombre des siégeants.
- Limiter l'usage du référendum aux questions que le peuple est en mesure de comprendre.
 - Usages abusifs : élection d'un Président de la République, adoption d'une constitution, d'un traité, etc.
 - Usages raisonnables : peine de mort, droit du sol ou du sang, fins de vie, écoles libres.

L'ennui est que le peuple souverain ne dispose que de peu de moyens de faire entendre sa raison qu'il ignore...